



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Commission EE, par les députés Grégory Logean (UDC) et Vincent Riesen (PLR)
Objet	Changement structurel du marché de l'électricité : pour un positionnement optimal du Valais
Date	05.03.2018
Numéro	1.0249

Le postulat invite le Conseil d'État à vérifier que les structures et conditions cadres actuelles du secteur électrique valaisan sont optimales pour relever les défis qui s'annoncent.

Il sied ici de rappeler que tant l'approvisionnement en énergie que la sécurité d'approvisionnement en électricité relèvent de la branche, subsidiairement de la surveillance de la Confédération.

L'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie a déjà aujourd'hui des effets sur le secteur électrique valaisan. La nouvelle réglementation relative à la consommation propre (autoconsommation) d'électricité va accélérer la décentralisation de la production et susciter des opportunités d'affaires pour les acteurs les plus rapides. Par ailleurs, 80 % des installations de mesure dans une zone de desserte doivent être équipées de systèmes de mesure intelligents d'ici la fin 2027 (Smart Metering). Idéalement, il faudrait s'assurer que les choix techniques pour l'équipement soient harmonisés entre les gestionnaires de réseau de distribution (GRD). Cet équipement, couplé à l'ouverture annoncée du marché de l'électricité et aux possibilités offertes par la digitalisation sont susceptibles de complètement modifier les rapports des consommateurs avec leur distributeur.

En outre, certaines entités extérieures au canton se préparent déjà à l'ouverture du marché de l'électricité en créant des activités de conseils et de services, aussi bien pour les consommateurs que pour les petits distributeurs d'électricité. Un des prochains enjeux sera ainsi la mise en place d'une collaboration efficace entre les entités valaisannes pour optimiser la valorisation de nos ressources et compétences sur le plan valaisan et suisse.

À plus long terme, l'augmentation de la part de production en mains valaisannes lors des prochains retours de concessions pourrait s'avérer risquée si la collaboration entre les acteurs du secteur électrique n'est pas optimale.

Partant, une expertise apparaît opportune pour déterminer si l'état des structures actuelles est adéquat et pour proposer d'éventuelles adaptations des conditions cadres afin que l'économie électrique cantonale puisse relever avec sérénité ces prochains défis.

Au vu de ce qui précède, il est proposé l'acceptation de ce postulat.

Conséquences financières en francs :	Frais d'expertise (environ 50'000 francs)
Conséquences sur le personnel en EPT :	aucune
Conséquences sur la RPT :	aucune
Conséquences sur la bureaucratie :	aucune

Lieu, date Sion, le 19 décembre 2018